Catalogue des associations toulousaines de mentorat

(Associations membres du Collectif mentorat)

– Janvier 2022 –

Alliance pour l'éducation - United Way pour les Cités éducatives de Toulouse

OBJECTIFS de ce Catalogue :

- Promouvoir le mentorat auprès des établissements scolaires.
- **Identifier les besoins de mentorat et les solutions adéquates pour chacun des établissements scolaires concernés.**

DONNER. TÉMOIGNER. S'ENGAGER.

Présentation de l'association

L'Afev est une association nationale reconnue d'intérêt général depuis 1991 qui mobilise chaque année des milliers d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour une société plus juste et plus solidaire à travers 3 programmes : le mentorat étudiant, le volontariat en Service Civique dédié à des actions éducatives et les colocations à projets solidaires (KAPS). Présente dans 350 quartiers, organisant plus d'un million d'heures d'engagement solidaire par an, l'Afev est devenue le premier réseau d'intervention d'étudiants dans les quartiers populaires.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

Un étudiant bénévole accompagne un enfant ou un jeune en fragilité dans son parcours. Cet accompagnement est personnalisé. Centré sur ses besoins et ses centres d'intérêts, l'accompagnement englobe et dépasse le cadre scolaire pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité, l'autonomie.

Public concerné

Les jeunes de 5 à 18 ans.

Capacité d'intervention

Les possibilités d'accompagnement pourront être étudiées à la demande et en fonction des partenariats déjà engagés en 2021-2022.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Etudiant

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

En priorité au domicile de l'enfant

Type d'accompagnement du binôme

Aide pour travailler la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité et l'autonomie

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Parents, établissements

Conditions de mise en place / prescripteurs

L'établissement repère les jeunes en difficultés puis le lien est créé entre l'association et les étudiants

Personne(s) à contacter

Mathilde REICHMANN	Déléguée territoriale Mentorat	06 13 33 58 89	mathilde.reichmann@afev.org

Article1
PRENDRE LE POUVOIR SUR L'AVENIR

Présentation de l'association

Avec Article 1, nous enclenchons une dynamique de changement pour transformer notre pays et renouveler les visages et la vision de la réussite en France.
Pour cela, nous avons pour ambition de donner chaque année non plus à 12 000 mais à 100 000 jeunes la possibilité de se réaliser, de s'émanciper et de prendre le pouvoir sur l'avenir.
Nous voulons démontrer au travers de nos actions au quotidien qu'Article 1 favorise la mixité, le vivre ensemble, l'épanouissement et le partage de la réussite, à très grande échelle.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

De l'orientation à l'insertion professionnelle, notre accompagnement vise à accompagner des jeunes issus de milieux populaires vers leur réussite.
Notre accompagnement s'étale du bac-3 au bac+5 et nous poursuivons la mobilisation des jeunes que nous avons accompagnés au-delà de leur insertion dans l'emploi.
Il porte sur 3 axes : l'orientation, la réussite dans les études, le développement personnel.
L'objectif est d'aider l'étudiant à prendre confiance en lui, rehausser son ambition et construire un projet d'études, découvrir le monde de l'entreprise, ses métiers et ses codes et poser les bases de son projet professionnel et préparer son intégration dans le marché du travail.

Public concerné

Pour les lycéens à partir de la 2nd et jusqu'au bac +5.

Capacité d'intervention

Pour 2021-2022, l'association propose uniquement du mentorat POST BAC (y compris pour les élèves en BTS et en CPGE des lycées Cités éducatives) ou des ateliers d'aide à l'orientation PRE BAC.
Le « mentorat passerelle » pour les lycéens démarrera à partir de 2022-2023 afin accompagner des élèves de terminale lors de la transition lycée-études supérieures.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Personne appartenant au monde professionnel

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

En ligne, dans des entreprises partenaires

Type d'accompagnement du binôme

Accompagnement en ligne avec un mentor bénévole, un accompagnement inscrit dans la durée

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Professionnels, bénévoles et étudiants

Conditions de mise en place

Pour des jeunes à partir du lycée cherchant de l'aide pour définir leur projet professionnel et les accompagner vers la réussite.

Personne(s) à contacter

Julie GARCIA	Coordinatrice des programmes	07 83 85 82 44	Julie.garcia@article-1.eu

Présentation de l'association

L'Entraide Scolaire Amicale (E.S.A) est une association loi 1901, agréée complémentaire de l'enseignement public, reconnue d'utilité publique, à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle créée en 1969.
Chaque année, 80 000 enfants sortent du système scolaire sans diplôme.
La vocation de l'E.S.A. est de lutter contre l'échec scolaire dans un souci d'équité.
Partant du principe que tous les enfants ont droit à la même chance, elle propose un accompagnement bénévole à des élèves que leurs parents ne peuvent ni aider, ni faire aider, faute de connaissances et de moyens financiers.
Notre action s'adresse à des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

Notre objectif :

- L'accompagnement individualisé de l'enfant pour lui redonner confiance et le rendre autonome.
- La sensibilisation des parents aux enjeux du travail scolaire.
- L'ouverture sur le monde qui l'entoure grâce à des sorties culturelles.

Public concerné

Pour les enfants scolarisés du CP à la terminale.

Capacité d'intervention

L'association n'a pas la capacité de répondre aux besoins des établissements scolaires (CE et hors CE) dans un délai raisonnable. Leur priorité étant de trouver des bénévoles pour les familles en attente.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Bénévole

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

Au domicile de l'enfant

Type d'accompagnement du binôme

Accompagne les jeunes dans leur scolarité et leur offre la possibilité de s'ouvrir à la culture afin de les aider à prendre confiance en eux et développer leur estime de soi. L'ESA aide aussi les parents à mieux comprendre la vie scolaire de leur enfant afin qu'ils puissent d'avantage s'impliquer.

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Bénévole, parent et enfant

Conditions de mise en place

Programme visant les enfants dont les parents ne peuvent ni aider ni faire aider.

Personne(s) à contacter

Patricia VIUDEZ	Co-responsable (bénévole)	Toulouse@entraidescolaireamicale.org

Présentation de l'association

JobIRL favorise l'égalité des chances entre tous les jeunes en permettant à chacun, quelle que soit sa zone géographique et son environnement social, de construire un projet d'orientation et d'insertion professionnelle ambitieux et réaliste par une meilleure connaissance du monde professionnel. Elle propose 3 dispositifs complémentaires :

- **Le programme de E-Mentorat** mis en place en 2021-2022 qui mobilise sa communauté de professionnels bénévoles pour accompagner 1 000 jeunes dans la construction de leur projet professionnel.
- **La plateforme solidaire et gratuite www.jobirl.com** qui connecte les jeunes de 14-25 ans à des milliers de professionnel.les bénévoles de la communauté.
- **Le programme d'égalité des chances « Connecte-toi à ton avenir »** mené dans les collèges et lycées pour accompagner le Parcours Avenir des élèves de la 4e à la Tle.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

L'E-Mentorat de JobIRL consiste à mettre en relation un.e jeune et un.e pro bénévole pour accompagner l'élève durant au moins 6 mois, à raison d'au moins un échange par mois. L'E-Mentorat vise ainsi à le rendre plus autonome et plus confiant dans son orientation scolaire et leur insertion professionnelle et à renforcer ses compétences numériques. La mise en relation entre le jeune et son mentor est réalisée par l'équipe JobIRL sur la base de deux critères : le secteur professionnel qui intéresse le jeune et dans lequel travaille le mentor, et le type d'aide souhaité par le jeune et pour laquelle le mentor aura souhaité s'investir.

Public concerné

Lycéens ou jeunes de plus 16 ans volontaires et motivés souhaitant être accompagnés sur l'une des 2 thématiques « Accompagnement au projet professionnel » et/ou « Accompagnement sur la recherche de stage ou d'alternance ».

Capacité d'intervention

Capacité d'accompagnement de 50 jeunes dans les lycées des Cités éducatives de Toulouse à compter de janvier 2022.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Professionnel.les bénévoles

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

En ligne avec possibilité d'échanges « Dans la vraie vie »

Type d'accompagnement du binôme

Accompagnement en ligne avec un parcours guidé sur 6 mois et des échanges réguliers entre le mentor et le mentoré – suivi du binôme par un chargé de mentorat JobIRL

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Professionnel.le bénévole et chargé de programme JobIRL

Conditions de mise en place

Pour des jeunes à partir du lycée cherchant de l'aide pour définir leur projet professionnel et être accompagné dans l'ouverture vers le monde professionnel.

Personne(s) à contacter

Laura D'Agnillo	Chargée de programmes	06 25 16 59 22	Laura.dagnillo@jobirl.com

Proxité

Présentation de l'association

Proxité part du besoin de chaque jeune, de ses aspirations et de sa sensibilité pour lui proposer un parrainage dont les contenus et le rythme sont adaptés à ses demandes et à son parcours. Cet accompagnement personnalisé, régulier et durable de jeunes majoritairement issus de quartiers prioritaires, de la 6ème jusqu'à l'insertion professionnelle est possible grâce à des bénévoles actifs dans le monde professionnel, nos parrains et marraines.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

Favoriser une scolarité réussie, une orientation choisie, une insertion professionnelle durable.
En faisant se rencontrer des personnes d'âges et d'horizons différents, Proxité crée les conditions pour des relations fondées sur l'enrichissement mutuel, pour des moments de partage et d'échanges.

Public concerné

Pour des jeunes de la 6ème jusqu'à l'insertion professionnelle issues de quartiers prioritaires ou particulièrement isolés.

Capacité d'intervention

Capacité d'accompagnement de 15 jeunes supplémentaires dans les établissements des Cités éducatives de Toulouse à compter de janvier 2022.

Capacité d'accompagnement de 30 jeunes supplémentaires dans les établissements des Cités éducatives de Toulouse à compter de septembre 2022.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Bénévole appartenant au monde professionnel

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

Dans nos antennes en semaine en soirée (17h-20h30) :

- Arènes : Centre social ASSQOT, les lundi et mercredi
- Bourbaki : Salle municipale place Stéphane Hessel, le jeudi
- Izards : Centre d'animation des Chamois, le mardi
- Minimes : Atelier Relai Osée Apprentis d'Auteuil, le mardi
- Jeanne d'Arc : Centre Social Raymond IV, les mercredis 13h30-20h30 ou 17h30-20h30 (1 semaine/2)

Type d'accompagnement du binôme

Un référent de parrainage est présent durant les antennes et assure le suivi du parrainage et le lien avec les parents, les établissements scolaires, les autres acteurs

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Jeunes de la 6ème à l'insertion professionnelle, bénévoles

Conditions de mise en place

Pour des jeunes au collège et au lycée motivés pour être aidés dans leur scolarité et leur orientation. Engagement sur une année à raison d'une séance d'1h30 par semaine dans une antenne Proxité.

Personne(s) à contacter

Laetitia MALLET	Responsable parrainage	06 16 75 72 24	l.mallet@proxite.com

Télémaque

Présentation de l'association

Créée en 2005 en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale, Télémaque contribue à la relance de l'ascenseur social en France en accompagnant vers la réussite de nombreux jeunes investis issus de territoires fragiles.
Télémaque encourage des jeunes collégiens, lycéens et apprentis motivés à être acteurs de leur avenir, grâce à la mise en place d'un double mentorat.

Objectif du tutorat/mentorat proposé

Télémaque accompagne des jeunes issus de territoires fragiles qui ont le désir de réussir, mais n'ont pas les clés et les moyens de leur ambition. Chaque jeune sélectionné bénéficie de l'accompagnement conjoint d'un mentor de la sphère professionnelle, salarié volontaire d'une entreprise ou collectivité partenaire, et d'un mentor de son établissement scolaire. Grâce à la complémentarité de leurs regards, les deux mentors agissent dans tous les domaines : orientation, découverte du monde de l'entreprise, ouverture socioculturelle, méthodes de travail...

Public concerné

Pour les collégiens, de la 5ème jusqu'à la fin de la terminale.

Capacité d'intervention

Capacité d'accompagnement de 20 jeunes supplémentaires dans les établissements des Cités éducatives de Toulouse à compter de janvier 2022.

Fonctionnement du tutorat/mentorat // Modalités d'intervention

Statut du mentor

Salarié d'entreprise ou de collectivité - Bénévole

Lieu du mentorat (domicile, établissement scolaire, salle municipale, autre, ...)

Une sortie culturelle mensuelle

Type d'accompagnement du binôme

Système de double mentorat mis en place pour chaque filleul ayant pour but de faire collaborer les établissements et les professionnels. Pousser le jeune à se dépasser.

Parties impliquées (parent, enseignants, étudiants, …)

Jeune + Parents + mentor d'entreprise ou de collectivité + mentor pédagogique

Conditions de mise en place

Accompagnement mis en place dans les établissements partenaires conventionnés

Personne(s) à contacter

Jeanne GIRY	Responsable régionale Occitanie	06 34 84 63 40	jeanne.giry@telemaque.org